



Cette audience a été demandée par le SE-UNSA de l'Académie de Rennes qui était représenté par Tanguy Jouaut, secrétaire Académique du Se-UNSA et Robin Maillot, secrétaire école de l'Académie de Rennes, par ailleurs secrétaire départemental du Se-UNSA 22 et représentant de l'UNSA Éducation Rennes en CSAA et F3SCT Académique.

Nous avons été reçus par Mesdames DUTERTRE, responsable du dialogue social au Rectorat et GONTARD, conseillère technique de la Rectrice en charge de l'École inclusive.

Enfants hautement perturbateurs et inégalité public/privé

SE-UNSA : Nous avons alerté, une nouvelle fois, notre hiérarchie de la situation des personnels dans notre Académie en souffrance du fait d'élèves à besoins éducatifs particuliers de plus en plus difficiles à gérer, de plus en plus violents et de plus en plus nombreux.

Au nom de l'UNSA Éducation ou du Se-UNSA, nous ne cessons d'alerter au sujet des EBEP, nous radotons et continuerons à le faire car « chaque année c'est pire » ! Nous ne parlons pas d'enfants turbulents mais d'enfants qui vous insultent, vous tapent, vous mordent (les personnels ou les autres élèves), refusent tout et notamment d'aller en classe, font du bruit en permanence, quittent la classe ou l'école. Ces élèves sont soit des élèves dans une classe inadaptée à leurs besoins, soit des enfants très jeunes, hypervioents. Dans un certain nombre de situations, ces élèves sont en souffrance, tout comme leurs camarades et les adultes qui les encadrent. Notre crainte, répétée à de nombreuses reprises, est qu'il se passe quelque chose de grave : pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, pour leurs camarades de classe ou pour les personnels de l'école, et nous n'oubliions surtout pas les AESH en première ligne.

Certains professionnels subissent une violence quotidienne et c'est insupportable, nous ne savons pas comment ils font pour tenir, mais ils sont humains et à un moment peuvent avoir un geste malheureux...

Le 24 septembre 2024, lors d'une audience avec M. le recteur, nous l'avions alerté de manière très simple en lui indiquant que les personnels de l'Académie veulent juste pouvoir faire classe, être respectés et protégés.

Lors de la précédente audience avec Mme Insel, le 19 mai 2025 dernier, nous avions porté les mêmes problématiques, dénoncé les mêmes conditions de travail pour lesquelles les personnels ne cessent d'alerter leur hiérarchie en rédigeant des fiches de santé et sécurité au travail. Mais tout le monde n'en fait pas et leur rédaction prend du temps et est surtout impactante car on revit une deuxième fois ce que l'on a vécu. Leur principale préoccupation est celle de leurs élèves !

Pour être concrets, et nous le sommes toujours, avant de venir à cette audience, nous avons lu les 10 dernières fiches santé et sécurité au travail rédigées dans l'Académie.

En voici les titres :

- Coups et blessures
- Aggression verbale et physique d'une AESH par un enfant de MS
- Élève TDAH + TOP en crise (2 fiches, 2 jours de crise)
- Problématique avec un élève violent
- Chauffage
- Élève à comportement difficile
- Évènement du 3 décembre
- Violence verbale d'un élève de GS
- Élève qui pousse tout le monde à bout

Nous avons d'ailleurs choisi de lire le contenu d'une de ces fiches rédigée par une AESH dont l'alerte résume celles qui sont saisies chaque jour et donc ce que vivent certains personnels. Nos alertes sont on ne peut plus concrètes ! « J'écris pour un élève coutumier de crises de colère qui ce matin-là était, une fois encore, en mode provocation. Déchirant sa feuille et celles de ses camarades, les transformant en boulettes, les mettant dans le sac de la maîtresse, tout en nous narguant. Ensuite, il a lancé toutes sortes d'objets sur les adultes (l'autre AESH présente, l'enseignante et moi-même) puis il essayé de lancer une chaise sur l'une d'entre nous et il s'en est pris à l'extincteur. J'ai dû lui enlever des mains un couteau et une paire de ciseaux car il voulait découper tout ce qui lui passait sous les yeux. Après s'en être pris au mur en placard, il a dirigé ses coups de pieds vers nous. Je ne compte même plus les insultes et les doigts d'honneur dont il nous a gratifiées. Nous étions à 3 pour l'empêcher de se sauver de la classe... Il nous a tellement cherchées que j'ai fini par craquer, j'en ai pleuré. Je suis à bout, idem pour l'enseignante. Nous ne pouvons plus travailler dans ces conditions, je pars le matin en me demandant ce qu'il va encore se passer dans la matinée... »

Cette fiche a été écrite par une AESH, ils n'en écrivent pas souvent, n'osant pas ou culpabilisant. Ces personnels que nous n'oublions pas, très importants mais payés avec un salaire de misère, pas ou très peu formés, sont en première ligne et subissent violence verbale et physique.

A l'heure actuelle, il n'y a plus de crédit pour en recruter, donc on va détricoter des organisations pour gérer la pénurie, et enlever quelques heures par-ci par-là pour donner quelques heures à de nouveaux élèves notifiés. Ou pas... D'un coup de baguette magique on va diminuer un accompagnement pourtant nécessaire à un autre élève. Quid de la dimension humaine pour les élèves, et pour les personnels AESH ?

Il faut rajouter à ceci :

- **Un taux d'encadrement dégradé, avec un P/E académique en retrait par rapport à la moyenne nationale (écart de 0,3 point depuis 2017)**
- **Une académie en déclin : 18ème sur 23 académies en 2024.**

Cela contribue certainement à ces difficultés.

Un département emblématique des dysfonctionnements de l'académie : l'Ille-et-Vilaine.

Il y a environ 1 200 élèves en attente de place en IME ou ITEP, 1 500 élèves notifiés sans AESH. Autre sujet d'inquiétude, l'explosion des fiches SST : les 914 fiches en Ille-et-Vilaine représentent 52 % des fiches de l'académie, dont un peu plus d'un tiers rien que pour Rennes !

Un autre département impacté : les Côtes d'Armor, totalement différent au niveau de son tissu d'écoles, beaucoup plus rural, il concentre les secteurs les plus pauvres de l'Académie, c'est le département de l'Académie où il y a le plus fort taux de violence intrafamiliale, et il est dans les tous premiers à ce sujet au niveau national, on s'en passerait...

Plus généralement, les personnels de nos écoles en Bretagne sont en grande souffrance car 80 % des fiches SST de l'académie sont du premier degré.

Les enseignants ne peuvent être les seuls à porter la responsabilité de l'école pour tous. Ils tentent de compenser, à moyens constants, des carences qui dépassent l'institution scolaire. Il y a un risque de rejet de l'inclusion scolaire. Des élèves attendent une place en IME durant 5 ans, d'autres n'ont pas de place en ULIS collège et sont en classe ordinaire en attendant. D'autres doivent attendre plusieurs années qu'une place en ITEP se libère. Tout le monde est impacté, à commencer par les AESH, les collègues en maternelle aussi où il y a de plus en plus d'élèves violents ! Il n'y a plus d'assistantes sociales dans certains endroits, des psychologues EN sont en arrêt. La frange rurale souffre beaucoup en Bretagne. Certains parents refusent les soins pour leur enfant.

Rectorat : Nous sommes conscients de la situation. Il faut relativiser un peu la situation cependant. Dans l'académie, 1 816 élèves, dont 1 200 en Ille-et-Vilaine, sont en attente d'un accueil de jour (IME, ITEP), ne pas confondre avec les élèves en attente de SESSAD. Sur 24 525

élèves, 248 sont en attente d'ULIS. 1 % seulement des élèves en situation de handicap n'ont pas de place en ULIS. Il faut mobiliser les aides.

Chaque Dasen a un conseiller technique en santé mentale.

On envisage de former à la gestion des enfants EBEP dans le cadre de la formation maths par exemple.

Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques seront formés aussi.

Il existe des professeurs ressources en neurodéveloppement : 3 dans le Morbihan, 2 dans le Finistère, 2 dans les Côtes d'Armor, 3 en Ille-et-Vilaine.

Il y a la plate-forme de l'ARS qu'il faut contacter.

Il existe une convention avec le Centre Autisme, des accompagnements existent (le Centre Ressource Autisme a des unités). Nous travaillons en lien avec l'ARS. Il faut aussi de la polyvalence : un IME doit pouvoir accepter un enfant autiste.

On peut saisir l'Équipe Mobile à la Scolarité.

Il existe le dispositif : Classe Répit (à Rennes notamment).

L'ARS dispose de 16 000 000 d'euros, ce n'est pas rien.

Pour les élèves hautement perturbateurs, à côté des équipes éducatives, il faut mobiliser les médecins scolaires qui sont fondamentaux, réaliser des IP, solliciter la Plate-forme de coordination et d'orientation (pour les élèves de 3 à 12 ans).

SE-UNSA : Il faut 5 ans pour trouver une place en IME et autant en ITEP !

Des médecins scolaires, est-il utile de rappeler qu'il n'y en a pas partout...

Nombre d'IP faites restent sans suite, et quand il y en a les services sociaux sont saturés, il n'y a pas assez d'assistantes sociales, de familles d'accueil.

Une seule Classe Répit en Ille-et-Vilaine, c'est insuffisant.

Autre problématique dans l'académie : le privé, ayant la main sur ses propres inscriptions d'élèves, peut ainsi éviter de gérer des élèves hautement perturbateurs qui sont « en inadéquation avec le projet de l'école » (tu m'étonnes !). Les parents exaspérés par ces élèves ingérables, se résolvent parfois à rejoindre le privé qui, lui, peut choisir ses élèves... Vous avez galéré pendant un ou deux ans, et en récompense les parents partent, exaspérés par des situations insupportables. Cerise sur le gâteau, vous avez une fermeture de classe.

Il y a certes des dispositifs mais c'est insuffisant et y faire appel demande beaucoup de temps, beaucoup de documents à remplir, pour parfois au final pas grand-chose, voire rien...

Bref, au quotidien, avec un élève ingérable, on fait comment ? Les autres élèves ont aussi le droit à une scolarité paisible ! Et l'impact sur les personnels est terrible !

L'école ne peut pas tout faire, nos collègues ne sont pas des soignants, des éducateurs, des assistants sociaux, des rééducateurs médico-sociaux, des vigiles, des policiers, etc.

Revendications du SE-Unsa :

1. Des moyens humains immédiats par un recrutement massif d'AESH, des créations de places en IME/ITEP, un renforcement des RASED et notamment des maîtres G.

2. Une revalorisation du P/E en Bretagne et plus particulièrement en Ille et Vilaine qui est à la traîne depuis plus de 10 ans.

3. Une carte scolaire 2026-2027 intégrant la pénibilité réelle que vivent nos collègues au quotidien lorsqu'il y a un élève à forts troubles du comportement dans leur classe. Ce n'est certainement pas en fermant des classes, en les regroupant que la situation va s'améliorer. Donner des moyens c'est aussi ne pas fermer de classes. Notamment pour favoriser une inclusion présentée comme une priorité, mais sans moyens.

4. Un plan d'urgence pour la santé mentale des élèves et des enseignants, mais avec des moyens réels !

5. Une formation continue digne de ce nom pour aider les collègues à gérer l'inclusion.

6. Une priorité absolue donnée à l'enseignement public qui concentre la majorité des difficultés.

Fonctionnement des PAS et des PIAL

SE-UNSA : Aucun département breton n'est département préfigurateur. Contrairement à ceux ciblés cette année par le Ministère, la mise en place des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) s'est donc effectuée sans moyens dédiés, les postes de coordonnateurs PAS étant directement imputés sur les dotations de carte scolaire.

Dans certains départements, les coordonnateurs PAS ne sont pas spécialisés, ce qui semble inconcevable, et lorsqu'ils le sont, c'est qu'ils ont été retirés des dispositifs ULIS qu'ils avaient en charge... Ces mêmes dispositifs ne sont donc plus pourvus par un enseignant spécialisé. C'est une donnée à prendre en compte pour la prévision de départs en formation CAPPEI.

Nous nous questionnons également sur le devenir des actuels coordonnateurs PIAL. Seront-ils tous intégrés aux PAS, sur les missions de gestion des AESH, comme c'est le cas dans le Finistère ? Par ailleurs, si les territoires des PAS sont plus étendus que ceux des PIAL actuels, un point de vigilance subsiste quant à l'incidence sur les conditions de travail et les modalités d'affectation des AESH.

Pour finir, les PAS étant amenés à intervenir tant dans le public que dans le privé, il convient de les pourvoir en enseignants issus respectivement des deux corps, selon la répartition territoriale des effectifs entre public et privé.

RECTORAT : Sur chaque PAS, il y a un établissement médico-social de référence. Il y a deux enseignants du privé pour 11 PAS dans le Morbihan. 75 % des sollicitations viennent du public. Concernant les AESH, il est prévu 60 heures d'adaptation à l'emploi avec comme entrée les besoins des élèves, module de 15 heures avant d'accompagner les élèves entre la signature du contrat et l'accompagnement des élèves.

Les réponses concernant les PAS restent vagues et incomplètes. Nous resterons vigilants. Nous constatons que le recrutement est sous tension et que tous les besoins ne sont pas pourvus et la « pression » des familles est forte. Dans ces conditions, comment imaginer un module de 15 heures avant la prise de poste devant élève ?

Enfants à forts troubles du comportement et conséquences pour les personnels

SE-UNSA : L'école pour tous , telle qu'elle est imposée aujourd'hui, se fait parfois au prix de la souffrance des collègues et des élèves, faute de moyens pourtant nécessaires et indispensables.

Cette situation est intolérable et met en péril la mission même de l'école publique.

Pour aider les collègues, dont une grande partie est au bord de l'écroulement, le SE-Unsa demande :

- Des réponses aux fiches SST des collègues, c'est un minimum pas toujours respecté
- Une protection fonctionnelle plus rapide
- Un réel soutien du Rectorat, des DSDEN, des IPR, des IEN... quand des collègues sont injustement mis en cause
- la qualification d'accident du travail quand un enseignant, CPE, AED, AESH est agressé physiquement. Les refus sont très mal vécus par les personnels qui le vivent comme une seconde agression, un manque total de soutien de leur hiérarchie
- arrêter de requalifier trop souvent à la baisse les niveaux de faits établissement.

SE-UNSA : L'administration peine à les recruter, certains ne sont pas spécialisés, d'autres envisagent de quitter la fonction... Leurs conditions de travail sont donc à questionner. Tous nous disent ne pas être en mesure d'assurer leurs missions pour chacun des élèves de leur secteur d'intervention et devoir prioriser, « trier » les élèves qui auront la chance de voir leur situation révisée dans le cadre d'une ESS.

Le nombre d'élèves notifiés augmente chaque année, et la disponibilité des ERSEH n'est pas extensible. Ce sont donc autant d'élèves et de familles laissés pour compte. Il y a plus de 10 ans, un porte-parole du Ministère promettait la limitation à 100 élèves par ERSEH. Aujourd'hui aucun ERSEH n'en a moins de 200, et pour beaucoup c'est plus de 300.

Les missions des ERSEH ne se limitent pas au suivi de la scolarité des élèves, et selon les départements, ils sont sollicités pour des actions de formation, le recrutement des AESH, les Pôles Ressources de circonscription, etc.

L'abandon d'AGESH (Application de Gestion des Élèves en Situation de Handicap) au profit du LPI (Livret de Parcours Inclusif) génère beaucoup de questionnements. À ce jour, il n'y a aucune certitude que le LPI permettra l'équivalent d'AGESH, dont certaines fonctionnalités faisaient gagner du temps.

En 2017, les ERSEH ont certes obtenu une reconnaissance financière, mais cela reste insuffisant. Aujourd'hui, ce dont ont besoin les ERSEH c'est de temps pour pouvoir assumer sereinement toutes leurs missions, ce qui passe par une création de postes, pour une meilleure répartition des dossiers et de la charge de travail.

RECTORAT : Dans le 22, un seul ERSEH n'est pas spécialisé.

La moyenne nationale est maintenant de 250 élèves gérés par un ERSEH.

Dans l'académie :

- Morbihan : 206
- Finistère : 276
- Côtes d'Armor : 244
- Ille-et-Vilaine : 249.

Finistère et Ille-et-Vilaine étant les plus peuplés, ces deux départements ont donc le plus de notifications.

SE-UNSA : Il est utile de rappeler que les chiffres seuls ne veulent rien dire. Lorsque vous suivez 10 élèves sur Rennes, cela n'a rien à voir avec 10 élèves en zone très rurale où il faut beaucoup plus de temps pour effectuer les déplacements.

Le Rectorat a eu du retard pour appliquer l'indemnité des ERSEH (les ERUN l'ont eue avant).

RECTORAT : Concernant l'application AGESH : cela devait être une application nationale au départ mais au final non car trop compliquée ! C'est une base de suivi, elle permet de repérer les besoins des élèves. Avantages du LPI : les quatre MDPH y ont accès, c'est sécurisé. Il y a un volet de saisie PAS, pas seulement pour les élèves souffrant d'un handicap. On peut demander du matériel adapté (par la MDPH aussi). Il y aura un module de gestion des AESH pour la rentrée 2026. Toutes les fonctionnalités de AGESH seront conservées dans un LPI stable et sécurisé.

Robin Maillot et Tanguy Jouault, vos représentants du SE-UNSA académique